

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE TENUE le 11 décembre 2014

### Mairie de Bernis

N/Réf. : UPSE 09345

**Objet : PLU de Bernis –réunion publique sur le diagnostic**

#### INTRODUCTION

Monsieur le Maire ouvre la réunion en rappelant les objectifs communaux qui ont conduit à lancer la procédure d'élaboration du PLU. Monsieur le Maire rappelle également le contexte réglementaire qui a retardé l'avancement du projet et notamment la réalisation du PPRI du Vistre approuvé en 2014, ainsi que l'adoption des lois Grenelle en 2010 et ALUR en 2014.

L'objet de la réunion de ce soir est ainsi d'exposer les forces/faiblesses/opportunités/menaces et enjeux du territoire. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui est la prochaine phase à venir, s'appuiera sur ces enjeux qui seront traduits réglementairement

Une trentaine de personnes sont présentes ce jour.

G2c Territoires expose la synthèse du diagnostic du PLU. Suite à cet exposé, le débat est lancé.

#### REMARQUES DES HABITANTS SUR LE DIAGNOSTIC

- Est-ce que tous les éléments présentés feront l'objet de projets à réaliser ? Quel sera l'impact sur les impôts locaux ?

G2C Territoires explique qu'il ne s'agit pas de projets à venir mais d'un état des lieux qui pointe les enjeux du territoire. M. le Maire ajoute qu'il n'y aura pas d'impact sur les impôts concernant le projet du PLU puisqu'il s'agit d'élaborer un document d'urbanisme qui a pour objectif d'édicter des règles.

- Où en est le projet de déviation de la RN 113 ?

M. le Maire répond qu'il y a toujours un emplacement réservé pour la déviation mais qu'il n'y a pas d'évolution à ce jour.

- A Bernis nous faisons un PLU, mais que se passe-t-il dans les communes d'à côté ?

M. le Maire répond que chaque commune se charge d'élaborer son propre document d'urbanisme. Des documents supra communaux tels que le SCOT s'imposent aux communes et les services de l'Etat sont présents pour encadrer l'élaboration d'un PLU. D'autre part, les communes environnantes sont associées à la démarche et sont invités aux réunions.



- Le PLU sera-t-il valide dans 1 an ?

G2C Territoire répond que si le planning est respecté, il est prévu une approbation du PLU pour début 2016.

- Comment se positionne la commune sur les extensions de l'urbanisation ?

M. le Maire explique que cette question sort du contexte de la présente réunion. Pour l'instant il s'agit de présenter un état des lieux du territoire. M. le Maire ajoute que l'élaboration du projet communal est en cours de réalisation. G2C Territoire explique qu'une étude est menée sur la commune afin de réfléchir sur le principe d'extension urbaine. Par ailleurs les règles d'urbanisme, la loi ALUR ainsi que le PPRI restreignent les possibilités de développement. Il y a peu d'espaces disponibles et il faut les optimiser au mieux.

La commune informe la population que des panneaux reprenant les grands éléments du diagnostic seront exposés en mairie.

La commune invite la population à revenir lors de la prochaine réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).